

## 5.3 Salaire minimum - Coût du travail

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, le montant mensuel brut du **salaire minimum interprofessionnel de croissance (Smic)** est de 1 498,47 euros pour 151,67 heures de travail, soit une revalorisation de 1,2 % entre janvier 2017 et janvier 2018. En dix ans, le Smic horaire brut a augmenté de 14 %, passant de 8,63 euros en mai 2008 à 9,88 euros en 2018, dans le même temps les prix augmentaient de 10 %. Le minimum de traitement brut dans la fonction publique s'élève à 1 447,98 euros depuis le 1<sup>er</sup> février 2017.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, 1,98 million de salariés des entreprises du secteur privé bénéficient de la revalorisation du Smic, soit 11,5 % des salariés de ces entreprises. Par rapport à 2017, la proportion de bénéficiaires de la revalorisation du Smic reste stable dans les branches professionnelles ou secteurs d'activité relevant de l'industrie. Elle progresse, en revanche, dans quelques branches ou secteurs des services et dans la construction. La hausse est très marquée dans les branches du « commerce de détail et de gros à prédominance alimentaire » et des « hôtels, cafés et restaurants ». Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, la proportion de salariés concernés par la revalorisation du Smic reste la plus importante dans le secteur « hébergement et restauration » (34,4 %). La part des bénéficiaires de la revalorisation du Smic est beaucoup plus élevée pour les salariés à temps partiel que ceux à temps complet (24,9 % contre 8,1 %) et dans les entreprises de moins de dix salariés (26,5 % contre 8,1 % pour celles de dix salariés ou plus).

La France fait partie des pays de l'Union européenne dont le **coût horaire de la main-d'œuvre** est le plus élevé (36,0 euros

en 2017 pour l'ensemble de l'industrie, de la construction et des services, hors administration publique et hors apprentis). Elle se situe derrière le Danemark, la Belgique, la Suède et le Luxembourg. Le coût horaire du travail est souvent plus élevé dans les secteurs où la main-d'œuvre est plus qualifiée et qui concentrent les plus grandes entreprises, comme le secteur « énergie » ou « activités financières et d'assurance ». En revanche, il est le plus faible dans le secteur « hébergement et restauration », qui emploie une main-d'œuvre peu qualifiée et bénéficie davantage des allègements de cotisations sur les bas salaires. En France, le coût du travail dans le secteur marchand non agricole, dont l'évolution est mesurée par l'**indice du coût du travail** (salaires et charges), a très nettement ralenti en 2013 (+ 0,7 %) et ne progresse que d'un peu plus de 1 % par an depuis. Plusieurs mesures ont contribué à cette modération : le **crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)** mis en place en 2013 et dont le taux a été progressivement relevé jusqu'en 2017, puis, dans le cadre du Pacte de responsabilité et de solidarité, la réduction du taux de cotisation patronale d'allocations familiales pour les salaires inférieurs à 1,6 Smic (2015) puis pour ceux inférieurs à 3,5 Smic (2016). La prime à l'embauche dans les PME, mise en place sur des contrats en CDI ou CDD de plus de six mois signés jusqu'au 30 juin 2017 a également contribué à abaisser le coût du travail en 2016 et 2017. En revanche, depuis janvier 2016, l'obligation de proposer une complémentaire santé d'entreprise a fait augmenter le coût du travail. ■

### Définitions

**Salaire minimum interprofessionnel de croissance (Smic)** : salaire horaire minimum légal en France métropolitaine ainsi que dans les départements d'outre-mer (DOM) et dans la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon. Voir la suite de cette définition dans la rubrique « Définitions » en annexes.

**Coût de la main-d'œuvre, crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), indice du coût du travail, salaire horaire de base ouvrier et employé (SHBOE), salaire minimum dans l'Union européenne** : voir rubrique « Définitions » en annexes.

### Pour en savoir plus

- « La revalorisation du Smic au 1<sup>er</sup> janvier 2018 », *Dares Résultats* n° 52, Dares, novembre 2018.
- « Emploi, chômage, revenus du travail », *Insee Références*, édition 2018.
- « Les coûts horaires de la main-d'œuvre compris en 2017 entre 4,9 € et 42,5 € selon les États membres », *communiqué de presse* n° 60, Eurostat, avril 2018.
- « Indice du coût du travail dans l'industrie, la construction et le tertiaire – Quatrième trimestre 2017 », *Informations rapides* n° 65, Insee, mars 2018.

Retrouvez le TEF sur [www.insee.fr](http://www.insee.fr) dans la collection « Insee Références »

## Pouvoir d'achat du Smic et du salaire horaire de base ouvrier et employé

	1990	1995	2000	2005	2010	2015	2016	2017
Smic horaire brut en moyenne annuelle (en euros)	4,70	5,53	6,31	7,82	8,86	9,61	9,67	9,76
<b>Evolution en moyenne annuelle du pouvoir d'achat (en %) :</b>								
Du Smic horaire brut	0,8	1,3	0,5	3,9	-0,5	0,8	0,4	-0,1
Du Smic horaire net <sup>1</sup>	0,9	1,0	0,5	4,0	-0,3	0,7	0,3	-0,1
Du salaire horaire de base des ouvriers et employés <sup>2</sup>	1,5	0,6	3,4	1,3	0,4	1,2	0,9	0,2
Variation annuelle de l'indice des prix à la consommation (en %) <sup>3</sup>	3,4	1,8	1,7	1,7	1,5	0,0	0,2	1,0

1. CSG et CRDS non déduites. 2. L'indice de salaire horaire de base des ouvriers et employés (SHBOE) remplace l'indice de salaire horaire de base des ouvriers (SHBO) depuis 2013. Le SHBO avait remplacé à partir de décembre 1998 le taux de salaire horaire des ouvriers. 3. Y c. tabac.

Sources : Dares ; Insee.

## Montant brut du Smic

en euros

	Smic horaire	Smic mensuel pour 151,67 heures de travail	Hausse <sup>1</sup> en %
2013 (au 1 <sup>er</sup> janvier)	9,43	1 430,2	0,3
2014 (au 1 <sup>er</sup> janvier)	9,53	1 445,4	1,1
2015 (au 1 <sup>er</sup> janvier)	9,61	1 457,5	0,8
2016 (au 1 <sup>er</sup> janvier)	9,67	1 466,6	0,6
2017 (au 1 <sup>er</sup> janvier)	9,76	1 480,3	0,9
2018 (au 1 <sup>er</sup> janvier)	9,88	1 498,5	1,2
2019 (au 1 <sup>er</sup> janvier)	10,03	1 521,2	1,5

1. Variation par rapport à la dernière revalorisation.

Source : ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social.

## Salariés ayant bénéficié de la revalorisation du Smic de 2018

en %

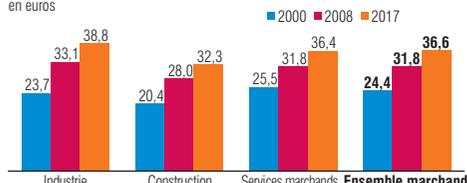
Au 1 <sup>er</sup> janvier	Ensemble des salariés	Salariés à temps partiel
Industries extractives	2,2	n.s.
Industrie manufacturière	5,5	13,0
Production et distribution d'énergie <sup>1</sup>	0,4	1,6
Production et distrib. d'eau ; assainiss. <sup>2</sup>	3,6	7,5
Construction	9,9	26,1
Commerce ; réparation d'auto. et de moto.	15,5	30,8
Transports et entreposage	6,7	13,1
Hébergement et restauration	34,4	58,5
Information et communication	2,5	8,6
Activités financières et d'assurance	2,9	7,1
Activités immobilières	11,4	25,2
Act. spécialisées, scient. et techniques	5,3	15,6
Activités de services adm. et de soutien	11,9	13,1
Enseignement (hors enseign. public)	5,2	6,4
Santé humaine et action sociale <sup>3</sup>	15,5	25,1
Arts, spectacles et act. récréatives	13,7	17,5
Autres activités de services	23,5	34,5
<b>Ensemble</b>	<b>11,5</b>	<b>24,9</b>

1. Électricité, gaz, vapeur et air conditionné. 2. Y c. gestion des déchets et dépollution. 3. Hors fonction publique hospitalière et associations de loi 1901 de l'action sociale. Champ : France hors Mayotte, ensemble des salariés sauf apprentis, stagiaires, intérimaires ; ensemble des secteurs sauf agriculture, administration, syndicats de copropriété, associations de loi 1901 de l'action sociale, activités des ménages, activités extraterritoriales.

Source : Dares, enquête Acemo.

## Coût horaire du travail selon l'activité

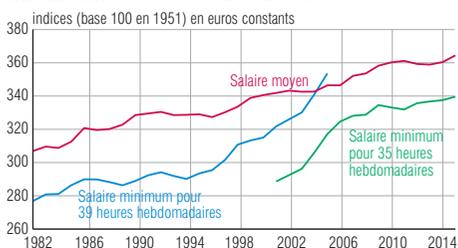
en euros



Champ : ensemble des secteurs marchands (secteurs B à N de la Nace), entreprises de 10 salariés ou plus, apprentis inclus.

Source : Eurostat (extraction du 19 novembre 2018), données annuelles du coût de la main d'œuvre.

## Évolution du salaire moyen net et du salaire minimum net de 1982 à 2015



Champ : salariés à temps complet du secteur privé et des entreprises publiques, y c. les apprentis et les stagiaires. Note : de 2001 à 2005, le salaire minimum mensuel est représenté à la fois pour 39 h et pour 35 h. À partir de 2006, seul le salaire minimum pour 35 h demeure représenté.

Source : Insee.

## Salaire mensuel minimum et coût horaire de la main-d'œuvre dans l'UE

	Salaire minimum brut en euros par mois <sup>1</sup>		Coût de la main d'œuvre en euros par heure <sup>2</sup>
	2017	2018	
Allemagne	1 498	1 498	34,1
Autriche	///	///	34,1
Belgique	1 532	1 563	39,6
Bulgarie	235	261	4,9
Chypre	///	///	16,0
Croatie	433	462	10,6
Danemark	///	///	42,5
Espagne	826	859	21,2
Estonie	470	500	11,7
Finlande	///	///	32,7
<b>France</b>	<b>1 480</b>	<b>1 498</b>	<b>36,0</b>
Grèce	684	684	14,5
Hongrie	412	445	9,1
Irlande	1 563	1 614	31,0
Italie	///	///	28,2
Lettonie	380	430	8,1
Lituanie	380	400	8,0
Luxembourg	1 999	1 999	37,6
Malte	736	748	13,8
Pays-Bas	1 552	1 578	34,8
Pologne	453	503	9,4
Portugal	650	677	14,1
Rép. tchèque	407	478	11,3
Roumanie	275	408	6,3
Royaume-Uni	(r) 1 393	1 401	25,7
Slovaquie	435	480	11,1
Slovénie	805	843	17,0
Suède	///	///	38,3

1. Au 1<sup>er</sup> semestre de l'année considérée.

2. Coût horaire par salarié en équivalent temps plein (hors apprentis) dans les entreprises de l'industrie, de la construction et des services (hors administration publique, défense et sécurité sociale obligatoire).

Source : Eurostat (extraction du 8 juin 2018).

## Avertissement

Sauf mention contraire, les données nationales se réfèrent à la France métropolitaine et aux cinq départements d'outre-mer (sauf mention contraire Mayotte est inclus dans les données de la France).

Les données chiffrées sont parfois arrondies (selon les règles mathématiques). Le résultat arrondi d'une combinaison de données chiffrées (qui fait intervenir leurs valeurs réelles) peut se trouver légèrement différent de celui que donnerait la combinaison de leurs valeurs arrondies.

Les comparaisons internationales s'appuient en général sur les données issues d'organismes internationaux (Eurostat, ONU, etc.) qui peuvent diverger des sources produites par les instituts nationaux de statistiques, notamment pour l'Insee, pour les données françaises. En effet, ces organismes effectuent souvent des ajustements de champ ou de méthode, d'ampleur souvent réduite, afin de produire des données comparables d'un pays à l'autre.

Sauf précision contraire, les indicateurs relatifs à l'Union européenne (UE) figurant dans cet ouvrage portent sur l'UE à 28.

## Signes conventionnels utilisés

///	Absence de résultat due à la nature des choses
...	Donnée non disponible
e	Donnée estimée
n.s.	Donnée non significative
p	Donnée provisoire
r	Donnée révisée par rapport à l'édition précédente
€	Euro
k	Millier
M	Million
Md	Milliard

## Les clés des Tableaux de l'économie française

Titre de la double-page

Numéro du thème  
et de la double page

### 11.4 Prix à la consommation

Les mots ou expressions  
en gras et en couleur  
sont définis plus bas  
ou dans la rubrique  
« Définitions » en annexes

Une présentation  
synthétique sur  
chaque double-page

Des définitions pour  
comprendre les concepts  
clés de la double page  
Toutes les définitions  
sont regroupées dans  
la rubrique « Définitions »  
en annexes

Des publications  
téléchargeables gratuitement  
pour approfondir le sujet  
Adresses des sites Internet  
à retrouver dans la rubrique  
« Adresses utiles » en annexes

Après une accélération en janvier 2017 à +1,3 %, le taux d'inflation mesuré par la variation sur un an de l'**indice des prix à la consommation (IPC)** baisse progressivement jusqu'en juillet 2017 avant de remonter régulièrement au second semestre pour atteindre +1,2 %, fin 2017. Mesuré à partir de l'**indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH)**, il suit globalement le même mouvement en France que dans l'ensemble de la zone euro. De même, l'indicateur d'**inflation sous-jacente**, qui exclut les composantes les plus volatiles de l'indice des prix à la consommation (énergie, produits frais et mesures fiscales), remonte très lentement de février à décembre 2017, passant de +0,2 % à +0,6 % fin 2017.

En moyenne sur l'année, les prix à la consommation augmentent davantage en 2017 qu'en 2016 (+1,0 %, après +0,2 % entre 2015 et 2016) : l'inflation atteint ainsi un niveau supérieur à celui de 2013. Ce dynamisme reflète un vif rebond des prix de l'énergie et une accélération des prix de l'alimentation et du tabac. Seul un recul un peu plus prononcé des prix des produits manufacturés modère la hausse de l'inflation, alors que les prix des services croissent au même rythme qu'en 2016.

Après trois années de baisse consécutive, les prix des produits énergétiques sont en forte hausse en 2017 (+6,2 % en moyenne, après -2,8 %) en lien avec la fiscalité accrue sur les carburants en janvier 2017 et la remontée du cours moyen du Brent. Tous les prix des produits pétroliers rebondissent nettement :

combustibles liquides (+17,3 % en moyenne), gazole (+11,7 %) et essence (+5,8 %). Les prix du gaz participent aussi à la hausse de l'inflation énergétique (+4,6 %, après -7,6 % en 2016). En revanche, les prix de l'électricité ralentissent (+0,4 %, après +3,1 %).

En 2017, les prix des produits alimentaires (y compris boissons, alcoolisées ou non) augmentent plus rapidement qu'en 2016 (+1,0 % en moyenne, après +0,6 %), avec une nette accélération des prix des produits alimentaires hors produits frais. Après deux années de faible hausse, les prix du tabac augmentent davantage : +2,7 % entre 2016 et 2017 en lien avec le relèvement des taxes.

En 2017, les prix des produits manufacturés diminuent (-0,6 % en moyenne, après -0,5 % en 2016). Ceux des articles d'habillement et de chaussures sont stables. Le recul des prix des produits de santé se poursuit pour la quatrième année consécutive. Enfin, les prix des autres produits manufacturés baissent (-0,2 % en moyenne en 2017, après -0,1 %).

L'inflation dans les services est inchangée en 2017, à +1,0 %, comme en 2016. Les prix des services de transport rebondissent nettement (+2,0 %, après -1,5 %). Ceux des services de santé augmentent vivement à la suite de la revalorisation des tarifs de consultation (+1,3 %, après +0,2 %). En revanche, les prix des loyers, indexés sur les évolutions passées de l'inflation, ralentissent en 2017, comme chaque année depuis 2006, à l'exception de 2012. Quant aux prix des services de communication, ils se replient fortement, après trois années de hausse. ■

#### Définitions

**Indice des prix à la consommation (IPC)** : instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages. C'est une mesure synthétique de l'évolution de prix des produits, à qualité constante. Il est publié chaque mois au *Journal Officiel*. L'indice des prix hors tabac sert à indexer de nombreux contrats privés, des pensions alimentaires, des rentes viagères et aussi à revaloriser le Smic. L'indice retenu pour le Smic est celui des « ménages du 1<sup>er</sup> quintile de la distribution des niveaux de vie, hors tabac ». Voir la suite de cette définition dans la rubrique « Définitions » en annexes.

**Indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), inflation, inflation sous-jacente** : voir rubrique « Définitions » en annexes.

#### Pour en savoir plus

- « 2017 – Les niveaux des prix ont varié quasiment du simple au triple parmi les États membres de l'UE », *communiqué de presse* n° 102, Eurostat, juin 2018.
- « Indice des prix à la consommation – Moyennes annuelles 2017 », *Informations rapides* n° 8, Insee, janvier 2018.
- Séries chronologiques ([www.insee.fr](http://www.insee.fr)).

Retrouvez le TEF sur [www.insee.fr](http://www.insee.fr) dans la collection « Insee Références »

Une orientation vers le site [www.insee.fr](http://www.insee.fr) sur lequel vous trouverez l'ouvrage en ligne, ainsi que les données mises à jour au fur et à mesure de leur disponibilité en attendant la prochaine édition papier

Titre de la double-page

## Prix à la consommation 11.4

### Évolution de l'indice des prix à la consommation par fonction de consommation en 2017

en % — Unité

Fonction de consommation	Pondération <sup>1</sup>		Évolution 17/16		Fonction de consommation	Pondération <sup>1</sup>		Évolution 17/16	
	2017	Moyenne annuelle	Moyenne annuelle	Glissement déc. à déc. <sup>2</sup>		2017	Moyenne annuelle	Moyenne annuelle	Glissement déc. à déc. <sup>2</sup>
<b>Ensemble (y c. tabac)</b>	<b>10 000</b>	<b>1,0</b>	<b>1,2</b>		Transport	1 451	3,1	2,8	
<b>Ensemble (hors tabac)</b>	<b>9 812</b>	<b>1,0</b>	<b>1,1</b>		Achats de véhicules	362	0,7	1,7	
Alimentation, boissons non alcoolisées	1 435	1,1	1,4		Utilisation de véhicules personnels	801	4,5	3,9	
Produits alimentaires	1 311	1,1	1,5		Services de transport	288	2,0	1,1	
Boissons non alcoolisées	124	0,6	0,7		Communications	285	-4,2	-4,2	
Boissons alcoolisées et tabac	380	1,6	3,3		Services postaux	17	3,8	3,8	
Boissons alcoolisées	192	0,6	0,7		Matériel de téléphonie et de télécopie	43	-8,6	-5,0	
Tabac	188	2,7	6,0		Services de téléphonie et de télécopie	225	-4,0	-4,6	
Habillement et chaussures	447	0,1	0,0		Loisirs et culture	894	0,3	0,5	
Habillement	357	0,1	0,0		Équipements audio-visuels, photo et informatiques	138	-2,2	-1,2	
Chaussures y c. réparation	90	-0,2	-0,1		Autres biens durables (loisirs)	46	-1,4	1,5	
Logement, chauffage, éclairage	1 418	1,6	1,4		Autres articles et équip. de loisirs	242	-0,2	0,3	
Loyers d'habitation	629	0,2	0,2		Services récréatifs et culturels	309	1,1	1,2	
Entretien et réparation courante du log.	172	1,5	1,6		Presse, livres et papeterie	140	1,9	2,0	
Distribution d'eau et autres services	159	1,4	1,5		Voyages touristiques tout compris	19	1,7	-6,0	
Chauffage, éclairage	458	3,7	2,9		Éducation	4	1,2	0,6	
Mobilier, équip. ménager, entretien maison	530	-0,2	-0,1		Hôtellerie, cafés, restaurants	752	1,6	1,4	
Meubles, tapis, revêtements de sol	154	-0,2	0,0		Restauration et cafés	587	1,4	1,2	
Articles de ménage en textile	39	0,9	1,2		Services d'hébergement	165	2,4	2,0	
Appareils ménagers	87	-2,0	-2,2		Autres biens et services	1 341	1,1	1,2	
Verrerie, vaisselle, ustensiles de ménage	70	0,4	0,9		Soins personnels	278	0,3	0,2	
Outils pour la maison et le jardin	50	-0,5	0,0		Effets personnels (non définis ailleurs)	119	0,9	1,1	
Entretien courant de l'habitation	130	0,4	0,4		Protection sociale	485	0,9	1,0	
Santé	1 063	-0,2	0,5		Assurances	296	2,1	2,3	
Médicaments et produits pharmaceutiques	463	-2,0	-1,7		Services financiers	38	2,5	2,2	
Médecine non hospitalière	600	1,3	2,2		Autres services	125	0,9	1,1	

Champ, source, notes de lecture, précisions sur les données en bas de chaque tableau ou graphique

1. Les pondérations de l'indice sont calculées chaque année à partir de la consommation des ménages au sens de la comptabilité nationale.
  2. Évolution de l'indice de décembre 2017 par rapport à l'indice de décembre 2016.
- Champ : France hors Mayotte, ensemble des ménages. Note : base 100 en 2015.  
Source : Insee, indice des prix à la consommation.

### Quelques hausses et baisses de prix en 2017

glissement annuel de déc. à déc. en %

HausSES		Baisses	
	17/16		17/16
Combustibles liquides	+ 11,1	Pommes de terre	-10,8
Gazole	+ 9,4	Forfaits touristiques	-6,0
Médecines généralistes	+ 7,8	Luminières	-5,4
Fruits frais	+ 6,7	Matériel de téléphonie et de télécopie	-5,0
Huiles et graisses	+ 7,4	Matériel de nettoyage	-5,0
Tabac	+ 6,0	Appareils de transformation d'aliments	-5,0
Esence	+ 5,3	Appareils de cuisson	-4,2
Hydrocarbures liquéfiés (butane, propane, etc.)	+ 5,1	Matériel de traitement de l'information	-3,9
Services postaux	+ 3,8	Appareils photo et caméras	-3,8
Journaux et publications périodiques	+ 3,8	Tapis et moquettes	-3,4

Champ : France hors Mayotte. Note : évolution de l'indice de décembre 2017 par rapport à l'indice de décembre 2016.  
Source : Insee, indice des prix à la consommation.

Des tableaux concernant la France y compris les Dom sauf indication contraire

### Évolution de l'indice des prix à la consommation de 1991 à 2017

par rapport à l'année précédente en %



Champ : France hors Mayotte. Note : la variation annuelle de l'indice des prix à la consommation est l'évolution de l'indice moyen annuel. L'indice est la moyenne arithmétique des 12 indices mensuels.  
Source : Insee, indice des prix à la consommation.

Des graphiques d'illustration

### Évolution des indices des prix à la consommation harmonisés dans la zone euro et dans l'UE en 2017

glissement annuel de déc. à déc. en %

	17/16	17/16	
Allemagne	1,6	Lettonie	2,2
Autriche	2,3	Lituanie	3,8
Belgique	2,1	Luxembourg	1,6
Chypre	-0,4	Malte	1,3
Espagne	1,2	Pays-Bas	1,2
Estonie	3,8	Portugal	1,6
Finlande	0,5	Slovaquie	2,0
France	1,2	Slovénie	1,9
Grèce	1,0	<b>Zone euro</b>	<b>1,7</b>
Irlande	0,5	<b>UE</b>	<b>1,4</b>
Italie	1,0		

Note : évolution de l'indice de décembre 2017 par rapport à l'indice de décembre 2016.  
Source : Eurostat (extraction du 24 mai 2018).

Des données de cadrage européennes ou mondiales